



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

recherche sur l'autisme

Question au Gouvernement n° 1826

Texte de la question

## RECHERCHE SUR L'AUTISME

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Berta.

**M. Philippe Berta.** Madame la secrétaire d'état auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, en cette journée mondiale de l'autisme, il est bon de rappeler que ce trouble du développement du système nerveux central est une véritable pandémie qui touche désormais plus d'un Français sur cent, et que nous ne disposons pas de traitement.

Pour les 600 000 adultes et les 100 000 enfants qui souffrent durant toute leur vie de difficultés de communication et de comportement, l'amélioration de l'état de la connaissance afin d'obtenir un traitement efficace est donc tout simplement une urgence.

Diverses pistes de recherche se doivent d'être évaluées pour cette pathologie polyfactorielle générée lors de la vie in utero : mutations génétiques, inflammations virales ou bactériennes, allergène, prématurité ou encore césarienne. Je pense en particulier aux travaux menés par le professeur Ben-Ari qui mettent en lumière l'importance de la vie périnatale et prénatale. Ils se traduisent par un essai clinique de phase III associant trente-quatre centres européens.

En effet, lorsqu'il est question de recherche, la bonne échelle pour mener le combat et favoriser l'aboutissement des travaux des laboratoires et le développement de nouvelles thérapeutiques, l'échelle sur laquelle il nous faut concentrer nos efforts, c'est bien, une nouvelle fois, l'échelle européenne. Les 700 000 Français atteints d'autisme ou nos 3 millions d'enfants atteints de maladies rares le savent bien.

Le 14 mars dernier, vous avez réuni, à Paris, les ministres européens responsables des questions de handicap, et adopté une déclaration commune pour approfondir la coopération. La science avance vite et, en de nombreux domaines, la recherche en santé se trouve dans une période charnière. Les techniques se font plus précises, les découvertes s'accélèrent. Jamais il n'a été aussi important de donner une impulsion pour que l'innovation naisse de nos laboratoires européens.

Madame la secrétaire d'État, quelle est votre stratégie pour que l'Europe relève ce défi ? Comment permettre à nos chercheurs européens de mener leurs travaux dans les conditions les plus favorables pour que, demain, l'autisme ne soit plus une maladie orpheline de traitement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur plusieurs bancs des groupes LaREM et GDR.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

**Mme Sophie Cluzel**, *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées*. Monsieur Philippe Berta, vous avez raison : la science avance très vite. Avec Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, nous avons voulu remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme, et de la stratégie dévoilée il y a presque un an par le Premier ministre, souhaitant faire ainsi de la France un leader dans la recherche pour l'autisme et les troubles du neurodéveloppement.

Je suis heureuse d'attester devant vous que notre recherche avance et qu'elle se structure, conformément à nos ambitions. Notre communauté de chercheurs s'agrandit. Avec M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, nous avons rencontré ce matin, au centre hospitalier de Versailles, les dix jeunes chefs de clinique que nous soutenons, dans le cadre de notre stratégie.

Leurs projets sont extrêmement variés : ils vont de la recherche sur les causes de l'autisme à celle sur les biomarqueurs permettant d'objectiver le diagnostic, en passant par la compréhension de troubles importants, tels que ceux du sommeil ou de la douleur. Nous les soutenons avec des moyens financiers : 16 millions d'euros sont consacrés à cette stratégie. Nous les soutenons aussi avec des moyens organisationnels : trois centres d'excellence ont été ainsi constitués.

La bonne recherche se fait à la taille européenne. C'est la raison pour laquelle nous structurons un groupement dédié qui verra le jour d'ici au mois de juin. Il permettra de faciliter la mise en réseau des grandes équipes de recherche labellisées de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale – INSERM –, du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives – CEA –, de l'Institut national de la recherche agronomique – INRA –, ou du Centre national de la recherche scientifique – CNRS –, en vue d'en soutenir le positionnement au niveau européen.

Il y a, pour l'Europe, un enjeu de leadership dans la compétition de la science, qui est mondiale. Il y a un enjeu de solidarité de destin, comme j'ai pu le vérifier en réunissant de façon inédite, le 14 mars dernier, avec Nathalie Loiseau, alors ministre chargée des affaires européennes, l'ensemble des ministres européens responsables des questions du handicap. Nous avons signé une déclaration commune qui marque notre engagement à intensifier nos échanges et notre coopération en matière de recherche.

Nous entendons bien avancer dans le cadre de la stratégie qui sera adoptée par le nouveau Parlement européen et la nouvelle Commission. Nous le devons aux quelque 80 millions d'Européens en situation de handicap au bénéfice desquels nous voulons renforcer le caractère social et inclusif de l'Union européenne et marquer cette renaissance européenne à laquelle le Président de la République a appelé tous les citoyens de l'ensemble de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et LaREM.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Philippe Berta](#)

**Circonscription** : Gard (6<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1826

**Rubrique** : Maladies

**Ministère interrogé** : Personnes handicapées

**Ministère attributaire** : Personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [3 avril 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 avril 2019](#)